

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI-

Siège social : 139, avenue de la Liberté -1002 Tunis Belvédère-

L'Union Bancaire Pour le Commerce et l'Industrie -UBCI- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2003 qui ont été soumis à l'approbation de l'assemblée Générale Ordinaire tenue le 18 mai 2004 accompagnés des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes Mr Noureddine HAJJI –AMC-

Bilan Arrêté au 31 décembre 2003

	Note	31 décembre 2003	31 décembre 2002
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	1	33 116	34 842
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	139 143	81 241
Créances sur la clientèle	3	750 459	767 474*
Portefeuille-titres commercial	4	17 837	20 449
Portefeuille d'investissement	5	28 821	26 740
Valeurs immobilisées	6	31 508	32 015
Autres actifs	7	28 213	33 185*
TOTAL ACTIF		1 029 097	995 946
PASSIF			
Banque centrale et Centre de chèques postaux			3 900
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	39 390	93 443*
Dépôts et avoirs de la clientèle	9	700 294	620 880*
Emprunts et ressources spéciales	10	102 800	92 044*
Autres passifs	11	37 579	37 171*
TOTAL PASSIF		880 063	847 438
CAPITAUX PROPRES			
Capital		35 000	35 000
Réserves		106 844	106 235
Autres capitaux propres		106	139*
Résultat reporté		4	13
Résultat de l'exercice		7 080	7 121
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12	149 034	148 508
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		1 029 097	995 946

Etat des engagements hors bilan Arrêté au 31 décembre 2003

(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	31 décembre 2003	31 décembre 2002
PASSIFS EVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties données	13	177 023	208 910
Crédits documentaires	14	61 430	60 472
TOTAL DES PASSIFS EVENTUELS		238 453	269 382
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	15	57 860	75 831

* Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir notes aux états financiers 3 & 10 & 11)

UBCI-(Suite)-

Engagements sur titres (Participations non libérées)	16	331	19
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		58 191	75 850
ENGAGEMENTS REÇUS			
Garanties reçues	17	293 036	533 844
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		293 036	533 844

Etat de résultat Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2003
(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	31 décembre 2003	31 décembre 2002
Produits d'exploitation bancaire			
Intérêts et revenus assimilés	18	63 516	72 944
Commissions	19	15 687	13 715
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	20	5 127	4 936
Revenus du portefeuille d'investissement	21	336	524
Total produits d'exploitation bancaire		84 666	92 119
Charges d'exploitation bancaire			
Intérêts encourus et charges assimilées	22	20 725	26 668
Commissions encourues		1 271	796
Total charges d'exploitation bancaire		21 996	27 464
PRODUIT NET BANCAIRE		62 670	64 655
Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	23	(15 630)	(20 164)
Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	24	(78)	(16)
Autres produits d'exploitation		2 057	1 919
Frais de personnel		(20 812)	(19 960)
Charges générales d'exploitation	25	(11 340)	(10 855)
Dotations aux amortissements sur immobilisations		(6 425)	(6 277)
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 442	9 302
Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires	26	13	174
Impôts sur les sociétés	27	(3 375)	(2 355)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		7 080	7 121
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		7 080	7 121
RESULTAT PAR ACTION (DT)	29	0,980	0,986

UBCI-(Suite)-

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE PERIODE DU 1^{ER} DECEMBRE AU 31 DECEMBRE 2003

(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	31 décembre 2003	31 décembre 2002
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		77 716	81 893
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(20 486)	(26 130)
Prêts / Remboursement de prêts aux établissements financiers		9 497	4 729
Dépôts / Retraits dépôts des autres établissements bancaires et financiers		2 064	(69)
Prêts / Remboursement prêts accordés à la clientèle		2 205	84 545
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		65 574	10 456
Acquisition / Cession des titres de placement		2 871	1 390
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(26 827)	(23 387)
Autres flux de trésorerie d'exploitation		6 323	4 150
Impôts sur les sociétés		(3 375)	(3 998)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		115 562	133 579
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Revenus encaissés du portefeuille d'investissement		336	524
Acquisitions / Cessions du portefeuille d'investissement		(2 403)	(2 532)
Acquisitions et cessions des immobilisations		(5 824)	(7 591)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(7 891)	(9 599)
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission / Remboursement des emprunts		14 000	(10 000)
Augmentation / diminution des ressources spéciales		10 683	4 407
Dividendes versés		(6 518)	(6 525)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		18 165	(12 118)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		125 836	111 862
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		(7 950)	(119 812)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de d'exercice	28	117 886	(7 950)

Notes aux états financiers**1. PRESENTATION DE LA BANQUE**

L'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE est une société anonyme au capital de 35 000 000 Dinars, créée en décembre 1961, conformément à la loi N° 67-51 du 7 décembre 1967 portant réglementation de la profession bancaire telle qu'abrogée par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit.

L'UBCI est une banque de dépôt privée, filiale détenue à raison de 50% par la BNP Paribas BDDI participation.

Le capital social est divisé en 7.000.000 actions de 5 DT chacune, réparties comme suit :

ACTIONNAIRES	QUANTITE	POURCENTAGE
BNP PARIBAS BDDI Participation	3 500 000	50,00 %
GROUPE BEN SEDRINE	538 315	7,69 %
GROUPE TAMARZISTE	650 310	9,29 %
GROUPE BOURICHA	317 250	4,53 %
HERITIERS ABDELLAH LACHHAB	46 824	0,67 %
GROUPE SELLAMI	265 971	3,80%
MED RACHED CHEBIL	113 417	1,62 %
ALI FEKIH	80 500	1,15 %
HERITIERS BOUADJA	74 516	1,06 %
GROUPE RIAHI	198 297	2,83 %
GROUPE SAAD HADJ KHELIFA	91 689	1,31%
PERSONNES MORALES	425 155	6,08%
PERSONNES PHYSIQUES	677 351	9,68%
PERSONNES PHYSIQUES NON RESIDENTES	14 613	0,21%
ACTIONS NON CREEES	5 792	0,08%
TOTAL	7 000 000	100 %

2. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de l'UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1^{er} janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par les circulaires n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et n° 2001-12.

UBCI-(Suite)-

3. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers de l'UBCI sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. COMPTABILISATION DES ENGAGEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte.
- Comptes débiteurs de la clientèle.
- Crédits sur ressources spéciales.
- Autres crédits à la clientèle.
- Engagements par signature.

Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale.

Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24. (modifiée par la Circulaire 99-04 du 19 mars 1999).

(i) Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

(ii) Les actifs à surveiller (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus par des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

(iii) Les engagements douteux (ou actifs préoccupants) (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesure de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

(iv) Les créances préoccupantes (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2). Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

(v) Les créances compromises (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours ainsi que les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours.

Provisions sur les engagements

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- ✓ les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées;
- ✓ les garanties matérialisées par des instruments financiers;
- ✓ les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable;
- ✓ les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT;
- ✓ les hypothèques maritimes dûment enregistrées.

UBCI-(Suite)-

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire BCT n° 99-04, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

<u>Classe</u>	<u>Taux de provision</u>
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à la dite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les "actifs courants" (classe A) parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT / COMPTES EXIGIBLES APRES ENCAISSEMENT

La banque a opté pour le traitement des valeurs remis par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seule le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

3.3. COMPTABILISATION DU PORTEFEUILLE - TITRES ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Composition du portefeuille-titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) Le portefeuille-titres commercial :

- a) Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.
- b) Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(i) Le portefeuille d'investissement :

- a) Titres d'investissements : Ce sont des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titre d'investissement.
- b) Titres de participation : Ce sont les parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées. Ce sont les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque.

Comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées :

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres. La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Les titres d'investissement : le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivant :
 - une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
 - l'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

UBCI-(Suite)-

Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée

3.4. COMPTABILISATION DES INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

3.5. COMPTABILISATION DES VALEURS IMMOBILISEES

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire. Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

Immeubles	5 %
Travaux	10 %
Coffres forts	5 %
Matériels roulants	20 %
Matériels informatiques	15 %
Logiciels informatiques	33 %
Logiciel ATLAS II	20 %
Immobilisations de faibles valeurs	100 %

Les dotations sur les acquisitions de l'exercice sont calculées, en respectant la règle du prorata-temporis.

3.6. CONVERSION DES OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

3.7. PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La banque a opté pour la comptabilisation progressive en passif des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

Les engagements de retraite sont estimés à la date du 31 décembre 2003 à 3 556 KDT. A cette date, un montant de 1 497 KDT est déjà porté au passif du bilan dont 634 KDT imputés sur l'exercice 2003. Le reliquat, soit 2 059 KDT sera comptabilisé à partir de l'exercice 2004 sur une période de 5 ans à raison d'un cinquième par année.

3.8. IMPOTS SUR LES SOCIETES

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun. Toutefois, et conformément aux dispositions de la loi de finances pour la gestion 1999, la déduction des provisions pour créances douteuses et des provisions pour dépréciation des titres a été faite dans la limite de 75% du bénéfice imposable et ce pour les exercices allant de 2002 à 2006. Dans son article 39, la loi de Finances autorise les banques à déduire de l'assiette imposable relative à l'exercice 1999 et suivants, à concurrence de 100% les créances abandonnées en principal et intérêt détenues sur des entreprises en difficulté.

4. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

4.1- ACTIFS**Note 1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT**

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2003 un montant de 33 116 KDT contre 34 842 KDT au 31 décembre 2002 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/03</u>	<u>31/12/02</u>
Caisse	6 206	7 529
Comptes ordinaires BCT	26 905	27 290
Chèques Postaux	5	23
	<u>33 116</u>	<u>34 842</u>

Note 2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2003 un montant de 139 143 KDT contre 81 241 KDT au 31 décembre 2002 et se présente comme suit :

	<u>31/12/03</u>	<u>31/12/02</u>
Banque Centrale de Tunisie (1)	13 866	10 645
Banques de dépôts	38 537	2 044
Banques non-résidentes	69 564	41 766
Organismes financiers spécialisés	17 058	26 555
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers et bancaires	118	231
	<u>139 143</u>	<u>81 241</u>

UBCI-(Suite)-

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1an	Plus d'1an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
BCT	13 866				13 866
Banques de dépôts	38 537				38 537
Banques non-résidentes	69 564				69 564
Organismes financiers	1 730	3 263	12 065		17 058
* Entreprise liée : UTL	1 233	2 460	11 840		15 533
* Autres organismes financiers spécialisés	497	803	225		1 525
Créances rattachées	118				118
	123 815	3 263	12 065	0	139 143

(1) Cette rubrique enregistre les prêts ou placements de la banque, en Dinars ou en devises, dans le cadre des appels d'offres négatifs ou des ponctions de liquidité de la Banque Centrale de Tunisie.

Note 3 - Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2003 à un 750 459 KDT contre 767 474 KDT au 31 décembre 2002 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/03</u>	<u>31/12/02</u>
Portefeuille escompte	(1)	511 896	513 113
Comptes débiteurs de la clientèle	(2)	116 013	123 168
Crédits sur ressources spéciales	(3)	69 085	71 575
Autres crédits à la clientèle	(4)	157 120	150 904
Créances prises en charge par l'état *			
Créances rattachées aux comptes de la clientèle		3 403	3 563
Total brut		857 517	862 323
Provisions sur crédits à la clientèle	(5)	(107 058)	(94 849)
Total net		750 459	767 474

* Il est à signaler qu'un reclassement a été opéré rétrospectivement conformément aux dispositions de la NC 11 relative aux modifications comptables sur le poste « créances à la clientèle ». Ce reclassement porte sur les créances prises en charges par l'Etat d'un montant de 2 419 KDT au 31 décembre 2003 contre 2 497 KDT au 31 décembre 2002. Ces créances ont été affectées à la rubrique « Autres actifs »

La ventilation des créances sur la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
- Portefeuille escompte	81 648	204 880	174 148	51 220	511 896
-Compte débiteur de la clientèle	116 013				116 013
-Crédits sur ressources spéciales	5 729	7 775	34 128	21 453	69 085
-Autres crédits à la clientèle	151 151		5 969		157 120
-Créances rattachées	3 403				3 403
	357 944	212 655	214 245	72 673	857 517

(1) Portefeuille escompte

Le portefeuille escompte enregistre l'ensemble des effets à l'escompte détenus par la banque et qui matérialisent des crédits qu'elle a octroyé à ses clients. Il s'agit des effets de transactions commerciales et des billets de mobilisation représentatifs notamment de crédits de financement de stocks, de crédits de démarrage, de préfinancements d'exportations, de crédits moyen et long terme, etc.

(2) Comptes débiteurs de la clientèle

Le solde de ce compte correspond aux comptes débiteurs des clients ordinaires (Autres que les classes II,III,IV).

(3) Crédits sur ressources spéciales

Ces crédits sont financés sur des fonds spéciaux d'origine budgétaire ou extérieure affectés à des opérations de financement spécifiques. Les crédits impayés, douteux et litigieux ou en contentieux sont maintenus à la rubrique d'origine.

(4) Autres crédits à la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2003 à 157 120 KDT contre un solde de 150 904 KDT au 31 décembre 2002 et s'analyse comme suit :

		<u>31/12/03</u>	<u>31/12/02</u>
Total créances douteuses	(i)	164 907	155 526
Valeurs impayées		6 553	7 266
Arrangement, rééchelonnements et consolidations		5 969	7 613
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	(ii)	905	520
Agios réservés classe 2,3,4		(21 214)	(20 021)
		157 120	150 904

UBCI-(Suite)-

(i) Les créances douteuses nettes d'agios réservés se détaillent comme suit :

	<u>31/12/03</u>	<u>31/12/02</u>
Classe 2	11 258	5 427
Classe 3	26 166	8 611
Classe 4	106 269	121 468
	<u>143 693</u>	<u>135 506</u>

(ii) Ce sont des avances accordées à la clientèle autres que bancaires ou financières. Ces avances sont rémunérées par la perception d'au moins 15 jours d'intérêts calculés au taux appliqué au compte à terme ou au bon de caisse majoré d'un point de pourcentage. Cette avance est garantie par le nantissement du bon de caisse.

(5) Provisions sur crédits à la clientèle

La variation des provisions sur crédits à la clientèle s'analyse comme suit :

Provisions au 31 décembre 2002	94 849
Dotations	18 648
Reprises	6 439
Provisions au 31 décembre 2003	<u>107 058</u>

(i) La reprise de provision sur créances douteuses s'analyse comme suit:

Reprise sur créances recouvrées	3 966
Reprises sur créances radiées	2 274
Reprise sur créances passées par pertes	199
	<u>6 439</u>

Note 4 - Portefeuille-titre commercial

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2003 un montant de 17 837 KDT contre 20 449 KDT au 31 décembre 2002 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/03</u>	<u>31/12/02</u>
Titres de Placement a revenu variable	244	-
Bons de trésor assimilés BTA	2 866	4 634
Bons de trésor cessibles BTC	12 558	15 583
Autres obligations	2 000	
Créances rattachées au compte portefeuille titre commercial	169	232
	<u>17 837</u>	<u>20 449</u>

Note 5 - Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2003 à 28 821 KDT contre 26 740 KDT au 31 décembre 2002 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/03</u>	<u>31/12/02</u>
Titres de participation	7 250	7 146
Parts dans les entreprises liées	22 701	20 646
Total brut	<u>29 951</u>	<u>27 792</u>
Provision pour dépréciations de titres	(1 130)	(1 052)
Total Net	<u>28 821</u>	<u>26 740</u>

(i) Sont considérées comme entreprises liées, les sociétés sur lesquelles l'UBCI exerce le pouvoir de participer aux décisions sur les politiques financières et opérationnelles

Note 6 - Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées ont atteint 31 508 KDT au 31 décembre 2003 contre 32 015 KDT au 31 décembre 2002 et s'analysent comme suit :

	<u>31/12/03</u>	<u>31/12/02</u>
Valeurs brutes en début d'exercice	69 860	62 289
Acquisitions	5 910	7 926
Cessions	(63)	(344)
Valeurs brutes en fin de période	<u>75 707</u>	<u>69 871</u>
Amortissements	(44 136)	(37 753)
Provisions pour dépréciation	(63)	(103)
Valeurs nettes en fin de période	<u>31 508</u>	<u>32 015</u>

UBCI-(Suite)-

L'évolution détaillée des valeurs immobilisées au cours de l'exercice 2003 se présente comme suit :

Libellé	Val. Brute au 31/12/02	Acqui / Cession	Val. Brute au 31/12/03	Amort 2002	Dotation	Reprise	Amort 2003	V. Nette au 31/12/2003
Fonds de Commerce	278	0	278	69	14	0	83	195
Immobilisations d'exploitation	15 006	3 078	18 084	6 301	721	0	7 022	11 062
Immobilisations hors exploitation	136	0	136	68	7	0	75	61
Agencements et aménagements	12 518	634	13 152	6 242	1 020	-26	7 236	5 916
Mobilier et Matériels	37 339	4 160	41 499	24 234	4 568	-23	28 780	12 720
Matériel de Transport	1 121	52	1 172	838	136	-34	941	231
Immobilisations en Cours	3 462	-2 077	1 386	0	0		0	1 386
Total	69 860	5 847	75 707	37 754	6 465	-82	44 137	31 571
Provisions pour dépréciation								-63
Total Général	69 860	5 847	75 707	37 754	6 465	-82	44 137	31 508

Note 7 - Autres actifs

Le solde de cette rubrique a atteint 28 213 KDT au 31 décembre 2003 contre 33 185 KDT au 31 décembre 2002 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/03</u>	<u>31/12/02</u>
Débiteurs divers	(i)	20 322	23 944
Comptes de régularisation	(ii)	5 399	6 126
Comptes de Stock		16	13
Charges reportées			102
Siège, succursale et agences		57	503
Créances prises en charge par l'Etat*		2 419	2 497
		<u>28 213</u>	<u>33 185</u>

* Les créances prises en charge par l'Etat ont été initialement présentées parmi les créances à la clientèle au niveau des états financiers au titre de l'exercice 2002 (note 2).

(i) Le compte débiteurs divers est analysé comme suit :

	<u>31/12/03</u>	<u>31/12/02</u>
Prêts et avances au personnel	14 378	14 303
Dépôts et cautionnements constitués par la banque	208	199
Retenue à la source	2	33
Autres débiteurs divers	5 734	9 409
	<u>20 322</u>	<u>23 944</u>

(ii) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	<u>31/12/03</u>	<u>31/12/02</u>
Charges payées ou comptabilisées d'avance	2 308	2 455
Produits à recevoir	735	902
Débets à régulariser et divers	1 829	2 223
Compensation reçue	527	546
	<u>5 399</u>	<u>6 126</u>

4.2- PASSIFS**Note 8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers**

Le solde de ce poste a atteint 39 390 KDT au 31 décembre 2003 contre 93 443 KDT au 31 décembre 2002 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/03</u>	<u>31/12/02</u>
Banques de dépôt	(i)	3 058	55 078
Banques d'investissement			3 500
Banques non-résidentes	(ii)	34 155	34 782
Organismes financiers spécialisés	(iii)	2 073	9
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires		104	74
Dépôts des compagnies d'assurances*			
		<u>39 390</u>	<u>93 443</u>

Il est à signaler qu'un reclassement a été opéré rétrospectivement conformément aux dispositions de la NC 11 relative aux modifications comptables sur le poste « Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers ». Ce reclassement porte sur les dépôts des compagnies d'assurances d'un montant de 4 783 KDT au 31 décembre 2003 contre 8 828 KDT au 31 décembre 2002. Ces créances ont été affectées à la rubrique « Dépôts et avoirs de la clientèle »

UBCI-(Suite)-

(i) Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

	<u>31/12/03</u>	<u>31/12/02</u>
<u>Banques de dépôt</u>		
Comptes ordinaires	37	78
Emprunts au jour le jour et à terme	3 021	55 000
	<u>3 058</u>	<u>55 078</u>

(2) Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

	<u>31/12/03</u>	<u>31/12/02</u>
<u>Banques non-résidentes installées à l'étranger</u>		
Comptes ordinaires	815	3 655
Emprunts au jour le jour et à terme	33 340	31 127
	<u>34 155</u>	<u>34 782</u>

(3) L'analyse de ce compte se présente comme suit :

	<u>31/12/03</u>	<u>31/12/02</u>
<u>Organismes financiers spécialisés</u>		
Comptes ordinaires	2 073	9
	<u>2 073</u>	<u>9</u>

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers ont une durée résiduelle qui n'excède pas les 3 mois.

Note 9 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique a atteint 700 294 KDT au 31 décembre 2003 contre un solde de 620 880 KDT au 31 décembre 2002. Il s'analyse comme suit :

		<u>31/12/03</u>	<u>31/12/02</u>
Comptes à vue*	(i)	271 399	264 281
Comptes d'épargne	(ii)	218 290	205 376
CAT/BC et autres produits financiers	(iii)	146 793	109 236
Autres sommes dues à la clientèle		27 705	20 027
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	(iv)	35 000	21 000
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle		1 107	960
		<u>700 294</u>	<u>620 880</u>

* Les dépôts des compagnies d'assurances qui portent sur 4 783 KDT au 31 décembre 2003 contre 8 828 KDT au 31 décembre 2002 ont été présentés initialement parmi les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers au niveau des états financiers au titre de l'exercice 2002 (note 8).

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes à vue	271 399				271 399
Comptes d'épargne	218 290				218 290
CAT/BC et autres produits financiers	42 124	58 265	46 404		146 793
Autres sommes dues à la clientèle	27 705				27 705
Certificat de dépôt et bons de trésor souscrit par la clientèle	32 000		3 000		35 000
Dettes rattachées	1 107				1 107
	<u>592 625</u>	<u>58 265</u>	<u>49 404</u>	<u>0</u>	<u>700 294</u>

(i) Les comptes à vue sont analysés comme suit :

	<u>31/12/03</u>	<u>31/12/02</u>
Compagnies d'assurances	4 783	8 829
Entreprises publiques	25 571	31 745
Autres clientèles commerciales	81 391	69 206
Comptes de non-résidents	62 452	60 078
Clients particuliers	97 202	94 423
	<u>271 399</u>	<u>264 281</u>

(ii) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

	<u>31/12/03</u>	<u>31/12/02</u>
Comptes spéciaux d'épargne	(a) 182 685	172 165
Comptes d'épargne investissement	365	369
Comptes d'épargne logement	24 321	22 030
Autres	(b) 10 919	10 812
	<u>218 290</u>	<u>205 376</u>

UBCI-(Suite)-

(a) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts aux personnes physiques.

(b) Il s'agit d'une multitude de comptes : Manager 2000, épargne emploi, épargne multi-projet, et épargne voyage.

(iii) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/03</u>	<u>31/12/02</u>
Bons de caisse	77 485	73 912
Dépôts à terme	25 887	16 647
Placements en devises	43 421	18 677
	<u>146 793</u>	<u>109 236</u>

(iv) Les certificats de dépôts sont des titres de créance matérialisant des placements faits par les entreprises et autres organismes auprès de la banque. Les certificats de dépôt ont une durée minimale de 90 jours et maximale de 5 ans.

	<u>31/12/03</u>	<u>31/12/02</u>
Entreprises étatiques	30 500	16 500
Sociétés privées	4 500	4 000
Particuliers		500
	<u>35 000</u>	<u>21 000</u>

Note 10 - Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique a atteint 102 800 KDT au 31 décembre 2003 contre un solde de 92 044 KDT au 31 décembre 2002. Il s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2003	31/12/2002
Emprunt Obligataire	20 000	20 000
Emprunt privé CNSS	0	0
Ressources Etatiques	7 426	7 712
FOPRODI	1 918	1 984
FONAPRA	5 378	5 597
FOSDA	130	131
Mobilisation créances	562	562
Crédits partenariat	29 098	19 963*
Ligne PROPARCO	19 655	13 381
Lignes CFD	9 442	6 582
Crédit BIRD	4 464	5 001*
Autres fonds extérieurs	40 610	38 239*
Ligne Italienne	11 509	10 694
Ligne Suedoise	1 958	1 976
Ligne FODEP	456	559
Ligne Suisse	3 922	4 060
Ligne Espagnole	1 008	220
Ligne BEI	20 560	20 162
Ligne FOCRED	629	0
Encours FADES	567	567
Dettes rattachées à des ressources spéciales	640	567
Total Emprunts et Ressources Spéciales	102 800	92 044

* Il est à signaler qu'un reclassement a été opéré rétrospectivement conformément aux dispositions de la NC 11 relative aux modifications comptables sur le poste « emprunts et ressources spéciales ». Ce reclassement porte sur les prélèvements effectués par la Banque Centrale de Tunisie au titre des échéances des ressources extérieures et dont les clients n'ont pas encore réglé leurs échéances. Ces règlements présentés au cours de l'exercice 2002 au niveau de la rubrique « autres actifs » ont été présentés au cours de l'exercice 2003 en déduction des ressources spéciales.

Note 11 - Autres passifs

Le solde de cette rubrique a atteint 37 579 KDT au 31 décembre 2003 contre un solde de 37 171 KDT au 31 décembre 2002. Il s'analyse comme suit :

		<u>31/12/03</u>	<u>31/12/02</u>
Provisions	(1)	6 832	5 896
Comptes de régularisation	(2)	8 105	8 196
Créditeurs divers		6 534	7 278
Comptes exigibles après encaissement	(3)	16 108	15 802
Subvention d'investissement*			
		<u>37 579</u>	<u>37 171</u>

UBCI-(Suite)-

* Il est à signaler qu'un reclassement a été opéré rétrospectivement conformément aux dispositions de la NC 11 relative aux modifications comptables sur le poste « Autres passifs ». Ce reclassement porte sur la subvention d'investissement reçue de BNP Paribas d'un montant de 109 KDT au 31 décembre 2003 contre 139 KDT au 31 décembre 2002. Cette subvention a été reclassée parmi les capitaux propres.

(1) Les provisions sont analysées comme suit :

	<u>31/12/03</u>	<u>31/12/02</u>
Provision en franchise d'impôt sur engagements par signature	3 437	3 581
Provisions pour risques et charges	1 898	1 452
Provisions pour charges de retraites	1 497	863
	<u>6 832</u>	<u>5 896</u>

(2) Le compte de régularisation s'analyse comme suit :

	<u>31/12/03</u>	<u>31/12/02</u>
Charges à payer	4 094	4 389
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	2 039	1 778
Crédits à régulariser et divers	1 972	1 299
Compte d'ajustement devises		730
	<u>8 105</u>	<u>8 196</u>

(3) Le solde du compte s'analyse comme suit

	<u>31/12/03</u>	<u>31/12/02</u>
Comptes exigibles après encaissement	79 055	89 941
Portefeuille encaissement	(62 947)	74 139
	<u>16 108</u>	<u>15 802</u>

4.3- CAPITAUX PROPRES

Note 12 - Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2003, le capital social s'élève à 35 000 KDT composé de 7 000 000 actions d'une valeur de 5 DT.

Le total des capitaux propres de la banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2003, s'élève au 31 décembre 2003 à 149 034 KDT. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Capital	Réserve légale	Réserves à régime spécial	Autres réserves	Autres capitaux propres (*)	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31-12-2001	35 000	3 500	17 866	73 138	172	10	18 252	147 938
Réserve extraordinaire				28 440			-11 730	16 710
Réserve à régime spécial			-16 709					-16 709
Résultat reportés						3	-2	1
Distribution des bénéfices							-6 520	-6 520
Amortissement subvention					-33			-33
Résultat au 31-12-2002							7 121	7 121
Solde au 31-12-2002	35 000	3 500	1 157	101 578	139	13	7 121	148 508
Réserve extraordinaire				170			-170	0
Réserve à régime spécial			-180	620			-440	0
Résultats reportés								0
Distribution des bénéfices						-9	-6 511	-6 520
Amortissement subvention					-33			-33
Résultat au 31-12-2003							7 080	7 080
Solde au 31-12-2003	35 000	3 500	977	102 368	106	4	7 080	149 034

* La subvention d'investissement (autres capitaux propres) qui porte sur 106 KDT au 31 décembre 2003 contre 139 KDT au 31 décembre 2002 a été initialement présentée parmi les autres passifs au niveau des états financiers au titre de l'exercice 2002 (voir note 11).

4.4- ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 13 : Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2003 un montant de 177 023 KDT contre un solde de 208 910 KDT au 31 décembre 2002 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/03</u>	<u>31/12/02</u>
En faveurs d'établissement bancaires et financiers	48 843	60 552
Etablissements bancaires	42 185	57 752
Entreprises liées : UTL	1 658	2 800
Engagements sur billet de trésorerie	5 000	-

UBCI-(Suite)-

En faveur de la clientèle		128 180	148 358
Cautions fiscales		6 789	5 694
Cautions pour marchés		50 256	49 110
	<i>En devises</i>	717	1 036
	<i>En dinars</i>	49 539	48 074
Cautions douanières		21 025	43 574
Cautions diverses		39 199	42 134
	<i>En devises</i>	15 391	13 028
	<i>En dinars</i>	23 808	29 106
Obligations cautionnées		10 911	7 846
		177 023	208 910

Note 14 - Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique a atteint 61 430 KDT au 31 décembre 2003 contre un solde de 60 472 KDT au 31 décembre 2002. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/03	31/12/02
Crédit documentaire en faveur des établissements financiers et bancaires	963	1 678
Crédit documentaire en faveur de la clientèle	60 467	58 794
Ouverture de crédits documentaires	36 721	41 258
Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur	23 746	17 536
	61 430	60 472

Note 15 - Engagements de financement donnés

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition d'autres établissements bancaires et financiers et d'agents économiques.

Au 31 décembre 2003, les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 57 860 KDT.

Note 16 - Engagements sur titres

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	31/12/03	31/12/02
EPAC COM	9	9
IDE	7	7
Génie climatique	3	3
SIDCO	312	
	331	19

Note 17 - Garanties reçues

	31/12/03	31/12/02
Garanties reçues de l'état et des compagnies d'assurances	50 110	15 266
Garanties reçues des banques	52 888	70 981
Garanties reçues des banques résidentes	1 080	1 240
Garanties reçues des banques non-résidentes	51 808	69 741
Nantissement titres	3 790	11 626
Garanties reçues de la clientèle (i)	186 248	435 971
	293 036	533 844

(i) Jusqu'au 31 décembre 2002, les garanties reçues de la clientèle étaient comptabilisées dans des comptes généraux et ne faisaient pas systématiquement l'objet d'une évaluation périodique. Au cours de l'exercice 2003, la banque a mis en place une nouvelle application de gestion des garanties. Cette nouvelle application permet le recensement et l'évaluation fiable des garanties reçues de la clientèle.

4.5- ETAT DE RESULTAT**Note 18 - Intérêts et revenus assimilés**

Le solde de cette rubrique s'élève à 63 516 KDT au 31 décembre 2003 contre un solde de 72 944 KDT au 31 décembre 2002. Ce poste s'analyse comme suit :

	31/12/03	31/12/02
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	1 825	1 763
Produits sur opérations de crédit	55 947	64 607
Revenus assimilés	5 744	6 574
	63 516	72 944

Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire

Les produits sur opérations de trésorerie et interbancaires se détaillent comme suit :

	31/12/03	31/12/02
Marché Monétaire au jour le jour	820	43
Marché Monétaire à terme	56	27
Placements en devises auprès des correspondants étrangers	389	1 012
Marché Monétaire en devises	545	650
Autres	15	31
	1 825	1 763

UBCI-(Suite)-

Produits sur opérations de crédit

Les produits sur opérations de crédit se présentent comme suit :

	<u>31/12/03</u>	<u>31/12/02</u>
Portefeuille effets (court, moyen et long terme)	36 785	43 212
Comptes courants débiteurs	13 657	16 650
Crédits sur ressources extérieures	4 655	4 189
Créances douteuses ou litigieuses	415	153
Crédits au personnel	435	403
	<u>55 947</u>	<u>64 607</u>

Revenus assimilés

Les revenus assimilés se détaillent comme suit :

	<u>31/12/03</u>	<u>31/12/02</u>
Avals, cautions et acceptations bancaires	2 150	2 189
Commissions de découverts	2 715	3 035
Commissions sur billets de trésorerie	218	83
Report-Déport	571	
Autres Intérêts assimilés	90	1 267
	<u>5 744</u>	<u>6 574</u>

Note 19 - Commissions

Le solde de cette rubrique s'élève à 15 687 KDT au 31 décembre 2003 contre un solde de 13 715 KDT au 31 décembre 2002. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>31/12/03</u>	<u>31/12/02</u>
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	12 727	11 240
Commissions de tenues de comptes	2 531	1 749
Autres commissions	429	726
	<u>15 687</u>	<u>13 715</u>

Note 20 - Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 5 127 KDT au 31 décembre 2003 contre un solde de 4 936 KDT au 31 décembre 2002. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/03</u>	<u>31/12/02</u>
Intérêts perçus sur bons de trésor		149
Intérêts servis sur cession de bons de trésor		(43)
Intérêts perçus sur BTC		
Intérêts perçus sur Bons de trésor à court terme	625	447
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	402	390
Gains/opération BTA-BTC	240	105
+Value/cession titres		440
Bénéfice de change	7 406	8 476
Perte de change	(3 570)	(5 028)
Intérêts /emprunt obligataire	24	
	<u>5 127</u>	<u>4 936</u>

Note 21 - Revenus du portefeuille d'investissement

Ce poste totalise au 31 décembre 2003 un montant de 336 KDT contre 524 KDT au 31 décembre 2002 et correspond à des dividendes sur titres de participation.

Note 22 - Intérêts encourus et charges assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève à 20 725 KDT au 31 décembre 2003 contre un solde de 26 668 KDT au 31 décembre 2002. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/03</u>	<u>31/12/02</u>
Charges sur opérations trésorerie et interbancaire	1 430	5 113
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	(1) 14 908	17 016
Charges sur emprunts obligataires et budgétaires	4 153	4 138
Charges assimilées	234	401
	<u>20 725</u>	<u>26 668</u>

(1) Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

	<u>31/12/03</u>	<u>31/12/02</u>
Dépôts à vue	1 569	1 720
Bons de caisse et autres produits financiers	4 875	5 365
Comptes d'épargne	6 962	7 583
Certificats de dépôts	1 502	2 348
	<u>14 908</u>	<u>17 016</u>

UBCI-(Suite)-

Note 23 - Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève à 15 630 KDT au 31 décembre 2003 contre un solde de 20 164 KDT au 31 décembre 2002. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/03</u>	<u>31/12/02</u>
Décote sur créance restructurée	42	0
Dotations aux provisions	20 035	24 745
Reprises de provisions	(6 888)	(7 725)
Pertes diverses sur créances irrécouvrables	198	102
Créances radiées	2 273	3 057
Récupération sur créances radiées	(30)	(15)
	<u>15 630</u>	<u>20 164</u>

Note 24 - Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement :

Le solde de cette rubrique s'élève à 78 KDT au 31 décembre 2003 contre un solde de 16 KDT au 31 décembre 2002. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/03</u>	<u>31/12/02</u>
Dotations aux provisions	79	250
Reprises de provisions	(1)	(266)
	<u>78</u>	<u>16</u>

Note 25 - Charges générales d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève à 11 340 KDT au 31 décembre 2003 contre un solde de 10 855 KDT au 31 décembre 2002. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/03</u>	<u>31/12/02</u>
Impôts et taxes	443	407
Travaux, fournitures et services extérieurs	4 585	4 327
Transport et déplacement	41	40
Frais divers de gestion	4 764	4 296
Charges sur opérations de leasing	42	55
Autres charges d'exploitation	1 465	1 730
	<u>11 340</u>	<u>10 855</u>

Note 26 - Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires

Le solde de cette rubrique s'élève à 13 KDT au 31 décembre 2003 contre un solde de 174 KDT au 31 décembre 2002. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/03</u>	<u>31/12/02</u>
Plus value de cession d'immobilisations	13	178
Moins value de cession d'immobilisations	(-)	(4)
	<u>13</u>	<u>174</u>

Note 27 - Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2003 totalise 3 375 KDT et se présente comme suit :

Bénéfice comptable avant impôt	30 569
Réintégrations	1 703
Déductions (dont provisions)	(20 525)
Réinvestissements exonérés	(2 104)
Résultat fiscal	9 643
Taux d'impôt	35%
Impôt sur les sociétés	<u>3 375</u>

4.6- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**Note 28 - Liquidités et équivalents de liquidités**

Au 31 décembre 2003, les liquidités et équivalents de liquidités totalisent un montant de 117 886 KDT et se détaillent comme suit :

Rubrique	<u>31/12/03</u>	<u>31/12/02</u>
Caisse	6 222	7 542
Banque Centrale(comptes ordinaires)	26 905	27 290
Banques de dépôts (comptes ordinaires)	37	37
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	13 756	5 596
Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	13 866	10 645

UBCI-(Suite)-

Banques de dépôts (comptes au jour le jour et à terme)	38 500	0
Banques non-résidentes (prêts au jour le jour et à terme)	25 545	38 177
Banques non-résidentes installées à l'étranger (autres)	30 263	0
Chèques postaux	5	23
Banques de dépôt (comptes ordinaires)	(37)	(78)
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	(815)	(3 655)
Banque Centrale (emprunts au jour le jour)	0	(3 900)
Banques de dépôts (Emprunts au jour le jour et à terme)	(3 021)	(57 000)
Banques de développement	0	(1 500)
Banques non-résidentes (emprunts au jour le jour et à terme)	(33 340)	(31 127)
	117 886	(7 950)

4.7 - AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 29 - Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2003, se présentent comme suit :

	<u>31/12/2003</u>	<u>31/12/2002</u>
Résultat net (en KDT)	7 080	7 121
Tantièmes	220	220
Résultat net attribuable aux actionnaires	6 860	6 901
Nombre d'actions ordinaires	7 000 000	7 000 000
Résultat par action (en DT)	0,980	0,986

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Note 30 - Répartition des actifs et passifs selon leur durée résiduelle.

La répartition des actifs et passifs de la banque arrêtés au 31 décembre 2003, se détaille comme suit :

	Durée < 3 mois	3 mois < D < 6 m	6 mois < D < 1 AN	1 An < D < 5 ANS	D > 5 ANS	TOTAL
ACTIF						
Caisse et avoir auprès de la BCT, CCP, et TGT	33 116					33 116
Créances sur les établissements bancaires et financiers	123 815	1 383	1 880	12 065	0	139 143
Créances sur la clientèle	250 886	178 690	33 965	214 245	72 673	750 459
Portefeuille-titre commercial	15 837		2 000			17 837
Portefeuille d'investissement				28 821		28 821
Valeurs immobilisées	12	104	1 748	9 542	20 102	31 508
Autres actifs	28 213					28 213
TOTAL ACTIFS	451 879	180 177	39 593	264 673	92 775	1 029 097
PASSIF						
Banque Centrale et CCP						
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	39 390					39 390
Dépôts et avoirs de la clientèle	592 625	33 708	24 557	49 404		700 294
Emprunts et Ressources spéciales	10 525	3 666	5 540	61 401	21 668	102 800
Autres passifs	37 579					37 579
CAPITAUX PROPRES					149 034	149 034
TOTAL PASSIF	680 119	37 374	30 097	110 805	170 702	1 029 097
POSITION NETTE	-228 240	142 803	9 496	153 868	-77 927	0

UBCI-(Suite)-

Note 31 - Transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003 se présentent comme suit :

- L'UBCI bénéficie d'une assistance informatique de BNP Paribas BDDI. Cette assistance informatique couvre la maintenance corrective et évolutive des applications existantes ainsi que la fourniture et la mise en place de nouvelles applications.
- La Banque est dépositaire des actifs des sociétés suivantes : Hannibal SICAV, Alyssa SICAV, UBCI Univers actions, Salambo SICAV et UTP SICAF. En rémunération de ces prestations la banque perçoit des commissions de dépôts qui ont porté au titre de l'exercice 2003 sur un montant total de 784 KDT (Alyssa SICAV : 730 KDT, UTP SICAF : 18 KDT, UBCI- Univers actions : 16 KDT, Hannibal SICAV : 11 KDT, Salambo SICAV : 9 KDT)
- L'UBCI a octroyé à la société UTL (Union tunisienne de leasing, dans laquelle elle détient 54,16% de capital) les financements suivants :
 - deux crédits à moyen terme financés par PROPARGO pour un montant global de 14 220 KDT avec une marge UBCI de 1,25% ;
 - aval de billets de trésorerie pour un montant de 5 000 KDT. Le taux d'aval est de 0,5% l'an ;
 - aval de l'emprunt obligataire émis par l'UTL en 1999. L'encours actuel est de 4 000 KDT et la commission d'aval s'élève à 0,75%.
- Certains cadres de la banque ont été désignés comme Directeurs Généraux dans des filiales de la banque. Le montant des charges facturées à ce titre par la banque a porté au titre de l'exercice 2003 sur 27 KDT (Salambo SICAV : 11 KDT, UTP SICAF : 11 KDT, Global Invest SICAR : 5 KDT)

Note 32 - Evénements postérieurs à clôture

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 01 avril 2004. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurs à cette date.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 18 juin 2003, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (UBCI) arrêtés au 31 décembre 2003, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de l'UBCI au 31 décembre 2003. Ces états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la banque. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes exigent que notre audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, par sondages, des éléments supportant les montants et l'information figurant dans les états financiers. Il comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations faites par les dirigeants, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'UBCI ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2003, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous signalons que les états financiers au titre de l'exercice 2003 ont été ajustés postérieurement à l'émission du rapport sur la gestion de l'exercice pour accroître le montant des provisions constituées à hauteur de 5 693 KDT.

En dehors de l'impact de ce point, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Par ailleurs et en application des dispositions du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières, la banque procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires sur la base de l'état communiqué périodiquement par la STICODEVAM. La tenue proprement dite des comptes en valeurs mobilières n'est pas opérée, dans l'attente de la publication prochaine du règlement du CMF et du cahier des charges à ce sujet

Tunis, le 3 mai 2004

Le commissaire aux comptes

AMC

Noureddine HAJJI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie,

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous vous informons que votre banque a eu recours au cours de l'exercice 2003 à BNP Paribas BDDI (qui détient 50% du capital de l'UBCI) pour des travaux d'assistance technique dans les domaines informatique et organisationnel pour un montant de 447 KDT. Ces opérations devraient être soumises à l'autorisation du Conseil d'Administration.

Par ailleurs et en dehors de cette opération, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions précitées.

Tunis, le 3 mai 2004

Le commissaire aux comptes

AMC

Noureddine HAJJI